

Jeunes de Rhône-Alpes

Votre guide

d'aide à la recherche

d'un logement



Ce guide est téléchargeable sur le site
www.rhonealpes.fr

RhôneAlpes Région

Le mot du Président de la Région Rhône-Alpes

Avec un habitant sur quatre ayant moins de vingt-cinq ans, Rhône-Alpes est une Région forte de la diversité et de l'énergie des jeunes. Ce dynamisme est un atout pour l'avenir.

Notre Région accompagne les jeunes au quotidien, dans leur formation comme dans leur entrée dans la vie active. Nous voulons aussi offrir à chacun les meilleures conditions pour trouver leur place dans la société, apporter leur contribution active et s'exprimer pleinement en tant que citoyen, pour construire une vie d'adulte épanoui.

Avec Katia PHILIPPE, Conseillère régionale déléguée à la Jeunesse, nous sommes engagés avec conviction pour lutter contre toutes les formes de discriminations qui touchent en particulier les jeunes. C'est vrai notamment pour l'accès au logement. C'est pourquoi nous soutenons l'initiative de l'association Habitat et Humanisme, qui en collaboration avec le réseau régional des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), est à l'origine de ce guide pratique.

Je souhaite que les jeunes y trouvent les meilleures pistes pour que le droit au logement soit pour eux une réalité.

Jean-Jack Queyranne

S O M M A I R E

<u>Les multiples formes de logement</u>	P 3
<u>Choix et recherche d'un logement</u>	P 6
<u>La chronologie des évènements administratifs</u>	P 7
<u>Le budget d'accès</u>	P 9
<u>Le budget mensuel</u>	P 10
<u>Les organismes utiles en ligne</u>	P 11
<u>Le lexique des abréviations</u>	P 12
<u>Le mémo d'aide à la recherche</u>	P 13

Les multiples formes de logements

Retrouvez les adresses des sites internet en page 11

Les Résidences Universitaires CROUS

(Centre régional des oeuvres universitaires
et sociales)

1 Définition

- Il peut s'agir de chambres individuelles meublées de 10 m², avec des espaces collectifs (sanitaires, cuisine) dont la redevance s'élève à 180 euros/mois (durée d'occupation : 9 mois).
- Il peut s'agir aussi de logements indépendants meublés (du studio au T2) dont la redevance s'élève à 250 euros/mois (durée d'occupation : 12 mois).

2 Modalités d'accès

La demande de logement en résidence universitaire est le deuxième volet du Dossier Social Etudiant (DSE) commun à une demande de bourse. La saisie doit être effectuée entre le 15 janvier et le 30 avril précédant la rentrée universitaire, sur le site Internet du CROUS. Les attributions sont notifiées au mois de juin. Pour que la réservation du logement soit effective, l'étudiant doit déposer une provision égale à un mois de redevance, et présenter un cautionnaire s'engageant sur le paiement des loyers en cas de difficultés.

Les autres Résidences Universitaires

1 Définition

Il s'agit de résidences privées comprenant des logements du Studio au T2 généralement meublés. Les redevances s'élèvent, au minimum, à 350 euros/mois et peuvent atteindre plus de 600 euros/mois. Ces logements donnent droit à l'Aide au Logement de la CAF. Ces résidences, souvent récentes, proposent toute une gamme de services payants (laverie, salle de sport, parking, ménage).

2 Modalités d'accès

Vous devez déposer un dossier administratif auprès des gestionnaires de résidence. Si votre demande est acceptée, vous devrez payer des frais de dossiers (autour de 100 euros), déposer 2 mois de loyers d'avance (dépôt de garantie) et présenter un cautionnaire s'engageant sur le paiement des loyers en cas de difficultés. Le contrat de location sera d'une durée d'un an.

Les FJT (Foyers Jeunes Travailleurs)

1 Définition

Ces résidences n'accueillent pas uniquement des étudiants : elles logent aussi des apprentis, des jeunes salariés. Les logements peuvent être de 2 catégories : soit des chambres individuelles meublées avec espaces collectifs (sanitaire, cuisine...), soit des meublés indépendants allant du studio au T2.

Les redevances se situent entre 350 et 390 euros (hors APL).

Ces logements donnent droit à une APL dite APL foyer (environ 230 euros).

2 Modalités d'accès

Déposer un dossier administratif permettant au gestionnaire de choisir les futurs résidents. Le contrat de résidence est d'une durée variable. Il peut être d'une durée déterminée, ou reconduit de manière tacite en fonction de la situation du résident (poursuite ou non des études...).

Les multiples formes de logements

✓ Les chambres chez l'habitant :

① Définition

En général, ce sont des propriétaires qui proposent à la location une ou plusieurs chambres meublées sur leur propre lieu d'habitation. Parfois, les chambres contiennent tout le matériel nécessaire. Parfois la cuisine et les sanitaires sont à partager.

② Modalités d'accès

En tant qu'étudiant, vous pouvez signer un contrat de location d'une durée de 9 mois. L'équipement minimum d'une chambre meublée doit être le suivant : table, chaises, lit, plaques de cuisson, réfrigérateur, armoire, vaisselles, lampe ...

Etre locataire d'une chambre meublée donne droit à l'Aide au Logement de la CAF.

✓ Le logement à louer auprès d'un propriétaire

① Définition

Il s'agit de la catégorie de logements la plus importante, en quantité. Etant donné que ces logements sont directement loués par le propriétaire, les loyers demandés sont différents d'une ville à l'autre.

② Modalités d'accès

Si le logement est vide (c'est à vous de le meubler), le contrat de location sera d'une durée de trois ans. Si le logement est meublé, le contrat de location sera d'une durée d'un an. Vous devrez payer votre loyer en début de mois.

Au moment de la signature du contrat de location, un propriétaire peut vous demander 1 à 2 mois de loyer d'avance (dépôt de garantie). Il pourra également vous demander de présenter un cautionnaire (une personne physique ou morale garantissant le paiement des loyers).

✓ Le logement à louer auprès d'une agence immobilière

① Définition

Une agence immobilière fait l'intermédiaire entre les propriétaires de logements et leurs locataires. Si vous vous adressez à une agence immobilière, vous n'aurez pas de rapports avec votre propriétaire : l'agence immobilière s'occupe de tout (encaissement des loyers, suivi des réparations, ...). Là encore, les loyers demandés varient d'une ville à l'autre.

② Modalités d'accès

Les contrats de location sont de 3 ans. En signant le votre, l'agent immobilier vous fera régler des frais d'agence, vous demandera 1 à 2 mois de loyer d'avance (dépôt de garantie) et un cautionnaire garantissant le paiement des loyers. Vous n'avez rien à régler avant d'avoir visité des logements.

Les multiples formes de logements

✓ Le logement à louer auprès d'un organisme HLM

① Définition

Les organismes HLM peuvent louer à des étudiants, parfois même dans le cadre de colocation. Les logements HLM disposent de loyers à des niveaux inférieurs à ceux des logements de bailleurs privés. Être locataire d'un logement HLM ouvre droit à une APL.

② Modalités d'accès

Les délais d'attribution de logement HLM peuvent être plus longs qu'ailleurs. Toutefois, vous pouvez anticiper et déposer une demande l'année qui précède votre entrée à l'université.

Les contrats de location signés sont d'une durée de 3 ans. Au moment de l'entrée, vous devrez payer un mois de loyer d'avance et, selon les organismes, présenter un cautionnaire.

➤ Informations supplémentaires à connaître :

Définition d'un logement décent Décret du 30 janvier 2002 :

-Les réseaux de branchement d'électricité et de gaz, les équipements de chauffage et d'eau doivent être aux normes

-Les dispositifs d'ouverture et de ventilation doivent permettre un renouvellement de l'air

-Une pièce habitable égale au moins à 9 m² avec une hauteur sous plafond de 2,20 m minimum.

Préavis de départ Loi du 6 juillet 1989 sur les rapports locatifs :

① Pour les logements meublés, le préavis peut être donné par simple lettre sans motif, dans un délai d'un mois.

② Pour les logements vides, le préavis de trois mois est à envoyer en lettre recommandée avec accusé de réception. Ce préavis peut être réduit à 1 mois dans les circonstances suivantes :

-Répondre à une mutation professionnelle

-Honorer son premier emploi à la suite des études (y compris les apprentis)

-Perte d'emploi (fin de CDD, fin de mission d'intérim, fin de CDI)

-Allocataire RMI

Choix et recherche d'un logement

Avant de vous lancer dans la recherche de votre logement, répondez aux questions suivantes .

Elles vous serviront à préciser votre souhait et à organiser votre recherche de la meilleure manière.

Vous souhaitez vivre à proximité des sites universitaires ?

- ▼ Les résidences du CROUS sont généralement situées près des facultés.

Vous souhaitez vivre seul, mais dans un quartier étudiant ?

- ▼ Les Résidences étudiantes (publiques et privées) proposent aux étudiants des chambres individuelles ou des appartements (meublés ou non). Elles sont souvent établies dans les mêmes quartiers.

Vous préférez être indépendant et vivre « en ville » ?

- ▼ Les appartements locatifs dans le parc privé sont davantage situés en ville.

Vous aimez la vie en collectivité et partager les tâches ménagères ?

- ▼ La colocation peut vous intéresser, mais il faut être attentif au contrat de location et aux règles qui unissent les colocataires dans le bail.

Votre budget est serré et la solitude ne vous tente pas ?

- ▼ La colocation, ou une chambre meublée chez l'habitant, peut vous convenir

Il n'y a pas de CROUS dans la ville où vous allez faire vos études ?

- ▼ Il existe sûrement une offre en chambre meublée.

Voici une autre série de questions auxquelles vous pouvez répondre, lorsque vous visitez des logements :

Quel est le visage du quartier ?

- ▼ Y a-t-il des transports en commun à proximité ?
- ▼ Y a-t-il des commerces et des services (boulangerie, superette...) ?
- ▼ A quelle distance du site universitaire sommes nous ?

Quelle est l'allure du logement ?

- ▼ Y a-t-il de la lumière naturelle ? Est-ce du simple ou du double vitrage ?
- ▼ Quel est le mode de chauffage ? Quelle est la hauteur sous plafond ?
- ▼ Y a-t-il des placards, des rangements ?

La chronologie des événements administratifs

Retrouvez les adresses des sites internet en page 11

Vous avez un logement en vue

1^c ➤ Dépôt du dossier de candidature

Vous avez obtenu un logement

2^c ➤ Dossier d'aide au logement CAF à remplir

Vous devez verser le dépôt de garantie et présenter un cautionnaire

3^c ➤ Remplir un dossier Avance Loca Pass et si besoin, un Pass GRL

Vous êtes étudiant boursier et il s'agit de votre premier logement

4^c ➤ Faites valoir votre allocation d'installation étudiante auprès de la CAF

Vous allez entrer dans le logement

5^c ➤ Établissez le contrat de location et l'état des lieux

Vous êtes locataire, dans un logement indépendant

6^c ➤ Remettez au bailleur votre attestation d'assurance multirisque habitation

7^c ➤ Ouvrez les compteurs d'électricité, d'eau et de gaz

① Le dossier de candidature :

Quelque soit le logement que vous avez en vue (chambre universitaire ou logement locatif privé), vous allez devoir remplir un dossier de « candidature ». Voici la liste des documents qui peuvent vous être demandés :

- ▼ Carte d'identité ou titre de séjour
- ▼ Si vous en avez, les 3 derniers justificatifs de revenus (feuilles de paie ; ...)
- ▼ Si vous en avez, votre dernière quittance de loyer
- ▼ Ces même éléments peuvent aussi être demandés à cautionnaire

② Le dossier d'Aide au Logement auprès de la CAF

Dès lors que votre contrat de location est signé, vous pouvez remplir, via Internet ou sur papier, votre dossier d'Aide au logement. Le montant de l'aide dépend du montant de votre loyer, du type de logement que vous occupez (chambre universitaire, logement parc public meublé...). Sachez que vous n'aurez droit à votre Aide au Logement qu'à partir du deuxième mois. A l'issue de la première année (pendant l'été), la CAF envoie un courrier vous demandant si vous conservez votre logement. En cas de réponse positive faite par écrit, la CAF continue le versement des AL.

La chronologie des événements administratifs

③ L'Avance Loca Pass

Si vous êtes boursier ou si vous travaillez, vous pouvez demander une Avance Loca Pass, pour payer le dépôt de garantie (équivalent à 1 ou 2 mois de loyer, hors charges). Il s'agit d'un prêt sans intérêt et remboursable sur une durée maximale de 36 mois. Les dossiers sont à remplir, via Internet ou sur papier.

④ Le PASS GRL (La Garantie des Risques Locatifs)

Si votre bailleur vous réclame un garant, vous pouvez vous adresser à la société GRL Gestion pour faire une demande de GRL. Cette GRL correspond à une garantie d'impayés de loyers sur 24 mois. Le Pass GRL est le document qui détermine si vous êtes éligible ou non à la GRL. Le Pass GRL est téléchargeable sur internet.

⑤ L'ALlocation d'INstallation Etudiante (ALINE)

Si vous êtes étudiant boursier et qu'il s'agit de votre 1^{er} logement, vous aurez droit à ALINE. Il s'agit d'une prime forfaitaire de 300 euros, destinée à financer votre installation. Vous n'avez aucun dossier à remplir, c'est la CAF qui instruit ALINE lors de l'instruction simultanée de votre dossier d'aide au logement.

⑥ Le contrat de location

Le contrat de location ou bail est un acte d'engagement entre le locataire et le propriétaire. C'est un contrat écrit qui indique clairement les responsabilités de chacun. Plusieurs clauses sont obligatoires :

- ▼ Le nom et les coordonnées du bailleur
- ▼ la date de prise d'effet et la durée du contrat
- ▼ La description du logement et de ses annexes
- ▼ La destination du logement
- ▼ L'identification des parties communes
- ▼ Le montant du loyer, des charges et le terme du paiement
- ▼ Les conditions de révision du loyer
- ▼ Le montant du dépôt de garantie
- ▼ Les coordonnées du cautionnaire (qui se porte garant en cas d'impayés de loyer)
- ▼ Les conditions de départ

Ce contrat vous engage, gardez-le parmi vos papiers importants.

⑦ L'état des lieux

Il s'agit d'une photographie, d'un témoin de l'état du logement, au moment de votre entrée dans les lieux. Ce document est important puisque c'est à partir de la comparaison entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie que vous serez restitué (ou non) en fin de location, le dépôt de garantie. Sachez également que vous pouvez modifier l'état des lieux pour les appareils de chauffage pendant tout le premier mois de la période de chauffe (15 oct au 15 nov).

Conservez votre exemplaire parmi vos papiers importants.

⑧ Assurance multirisque Habitation

L'assurance multirisque habitation est obligatoire. Vous devez en fournir l'attestation à votre propriétaire. Une assurance multirisque habitation doit couvrir au minimum les risques suivants : dégât des eaux, incendie et explosion. Elle est assortie d'une assurance responsabilité civile (RC).

Sachez que, pour les mêmes garanties, les prix peuvent varier. N'hésitez pas à faire jouer la concurrence.

⑨ Les rapports locatifs

Vos obligations de locataire :

- ▼ Être couvert par une assurance multirisque habitation.
- ▼ Payer le loyer et charges dans les délais.
- ▼ Prendre à votre charge l'entretien courant du logement.
- ▼ Utiliser paisiblement les locaux loués
- ▼ Ne pas sous-louer sans l'accord écrit du propriétaire.
- ▼ Respecter le règlement intérieur de l'immeuble.
- ▼ Ne pas faire de gros travaux sans l'accord écrit du propriétaire.
- ▼ Permettre au propriétaire l'exécution de travaux d'amélioration dans l'immeuble ou dans l'appartement.

Les obligations du propriétaire :

- ▼ Il assure au locataire la jouissance paisible du logement.
- ▼ Il est tenu de délivrer au locataire le logement en bon état d'usage et de réparation.
- ▼ Il doit assurer la charge des grosses réparations (murs, toiture, plancher ou sécurité hygiène et remplacement des appareils défectueux).
- ▼ Il ne peut s'opposer aux aménagements que vous voulez réaliser dès lors que ceux-ci ne modifient pas la structure du bâtiment et sont effectués dans les règles de l'art.

Budget d'accès : le mois d'entrée dans le logement

Budget lié au logement

▼ Premier conseil :

Chercher en priorité un logement en résidence universitaire, le rapport qualité/prix y est imbattable :

▼ 180 euros environ pour une chambre en structure collective, avec un paiement du loyer à partir de début octobre (ou début septembre).

Pas de frais de branchement, pas de frais d'agence, pas de taxe d'habitation.

▼ 250 euros environ pour un T1, avec un paiement du loyer du 1er septembre au 31 août. Pas de frais de branchement, pas de frais d'agence, pas de taxe d'habitation.

D'autres solutions envisageables telles que les Chambres chez l'Habitant, la colocation.

▼ Deuxième conseil :

Si vous ne pouvez - ou ne souhaitez - obtenir ce type de logement, voici quelques informations relatives aux frais d'accès, puis au budget mensuel, pour un logement « classique ».

Budget d'entrée Logement classique

Nos chiffres

Le loyer net (pas d'allocation logement pour le mois d'accès)

400

Les charges locatives du 1^{er} mois

(A minima : Taxe Ordures Ménagères. Et selon les logements : minuterie, interphone, entretien chaudière, eau chaude, chauffage collectif...)

30

Le dépôt de garantie

(dénomé le plus souvent «caution») (généralement 2 mois de loyer hors charges, 1 mois dans certains cas)

800

Les éventuels frais d'agence immobilière

A la différence des marchands de listes, ces frais ne sont jamais versés avant la signature du contrat de location

300

L'ouverture des compteurs :

Frais branchement et abonnement pour l'eau

40

Frais branchement EDF et abonnement des 2 1^{ers} mois

60

Frais de branchement GDF et abonnement des 2 1^{ers} mois

60

L'assurance multirisque habitation

Elle couvre au minimum la responsabilité civile, un dégât des eaux, un incendie. Cette somme (à verser en totalité la première année) varie selon les compagnies d'assurances, le type de logement et le contrat souscrit.

60

A ces frais peuvent s'en ajouter d'autres :

Le contrat d'entretien chaudière à gaz (chaque année, par une entreprise) : Somme à verser si le propriétaire n'a pas déjà établi un contrat.

120

Les frais d'équipement

Achat d'appareils électroménagers, achat de meubles, d'ustensiles de cuisine...

300

Le téléphone

La mise en service de la ligne doit parfois être effectuée (dans certains cas pour internet...) Les frais peuvent varier en fonction de la durée de coupure de la ligne (entre 2 locataires).

70

VOTRE SIMULATION !!!

TOTAL

2240

Budget mensuel : mon logement et mon budget mois après mois

	Résidence Universitaire	VOTRE SIMULATION	Logement locatif privé
Aides au logement			
Autres ressources			
TOTAL RESSOURCES			
Loyer net	180		400
Charges locatives (Provisions pour charges)			30
Autres dépenses relatives au logement			
Facture d'eau (consommation + abonnement) 2 factures par an, chaque facture correspond à 6 mois de consommation et d'abonnement. Possibilité de pratiquer la mensualisation			15
Facture EDF – GDF (consommation + abonnement) facture tous les 2 mois, correspondant à 2 mois de consommation et d'abonnement possibilité de pratiquer la mensualisation			30
Taxe d'habitation Payée à l'automne lorsque le logement était déjà occupé le 1 ^{er} janvier Possibilité d'exonération, ou de forte réduction, selon le montant des ressources antérieures			20
D'autres dépenses doivent être à prévoir			
Mutuelle	30		30
Téléphone	40		40
Assurance auto	30		30
Entretien et essence véhicule	80		80
Alimentation	100		100
Loisirs	80		80
Remboursement de crédits (dont locapass)	20		20
TOTAL DEPENSES	560		875

Les organismes utiles en ligne

➤ Des informations, des adresses et des conseils

www.cllaj-rhone-alpes.com :

Site régional présentant Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) de la Région qui apportent des conseils et qui accompagnent les jeunes dans leur recherche de logement

www.droitsdesjeunes.gouv.fr

Site national d'informations sur le logement spécifiquement pour les jeunes

www.j-net.org

Site régional d'informations auprès des 16-25 ans : emploi, formation, logement, santé...

www.grenoble-universites.fr

Site relatif aux universités de Grenoble

www.lyoncampus.org

Site relatif aux universités de Lyon

www.adele.org

Site spécialisé sur la recherche de logement étudiant

www.mapiaule.com

Site spécialisé sur la recherche de logement étudiant

➤ Des offres de logements

www.cnous.fr

Site qui centralise l'offre en logement universitaire

www.ujft.org

Site qui répertorie l'ensemble des foyers de Jeunes travailleurs en France.

www.appartager.com

Site spécialisé en colocation

www.lelogementetudiant.com

Site vitrine d'une association d'étudiants en RA

www.lindic.fr

Site spécialisé sur la recherche de logement étudiant en RA : Lyon, Grenoble, Valence, Saint Etienne, Roanne, Annecy, Chambéry

www.location-etudiant.fr

Site spécialisé sur la recherche de logement étudiant

www.logement-etudiant.com

Site spécialisé sur la recherche de logement étudiant

www.paruvenu.fr

Site d'annonces immobilières

www.seloger.com

Site d'annonces immobilières

www.colocation.fr

Site d'annonces immobilières

www.topannonces.fr

Site d'annonces immobilières

➤ Autres sites ressources

www.rhonealpes.fr

Site officiel de la Région Rhône Alpes

www.caf.fr

Site où les dossiers d'Aide au logement peuvent être téléchargés

www.locapass.fr

Site où les dossiers Loca Pass peuvent être téléchargés

www.grlgestion.fr

Site où les passeports GRL peuvent être téléchargés

Lexique des abréviations

Lexique des abréviations utilisées dans les petites annonces :

« loue ctre ville, T2 duplex, 40m², calme, libre, 380 € cc...

F.A : Frais d'Agence

gar / gge : garage

ha : honoraires agence

hb : heures de bureau

hc : hors charges

hon/ honor : honoraires

hr : heures de repas

imm : immeuble

ind / indiv : individuel

indep : indépendant

interph : interphone

jard : jardin

kitch : kitchenette (petite cuisine)

lib : libre

loc : location

logt : logement

loy : loyer

mblé : meublé

mezz : mezzanine

nbx : nombreux

parf et : parfait état

part : particulier

pk / park : parking

pl : place

prox : proximité

px : prix

qq : quelques

rdc : rez de chaussée

ref neuf : refait à neuf

rès / resid : résidence

sdb / s.bns : salle de bains

sde/ s.d'eau : salle d'eau

séj : séjour

stand : standing

st : secteur

stud : studio

s.s : sans

s.cour : sans cour

tb / tbe : très bon état

tt conf : tout confort

ttes : toutes

abt : abonnement

alc : alcove

appt : appartement

asc : ascenseur

av : avec

av : avenue

balc : balcon

bcp : beaucoup

bd : boulevard

caut : caution

chb ou cbre : chambre

chauf : chauffage

ch : charge

cc / ch comp / ch inc / ttc : charges comprises, toutes charges comprises

ctre : centre

collect : collectif

coin cuis : coin cuisine

dern : dernier

ds : dans

doubl vitr : double vitrage

env : environ

esp : espace

et imp : état impeccable

exc : excellent

F1 / T1 :

1 pièce, cuisine, salle de bains, WC.

T1 bis :

1 chambre, salon – cuisine réunis, salle de bains, WC.

F2 / T2 :

1 chambre, salon, cuisine, salle de bains, WC.

F3 / T3 :

2 chambres, salon, cuisine, salle de bains, WC.

F4 / T4 :

3 chambres, salon, cuisine, salle de bains, WC.

Aide à la recherche

**Vous allez visiter un logement,
utilisez ce mémo pour noter les détails de votre visite**

Propriétaire (ou agence)

.....
Adresse :
Téléphone :

Type de logement :

Loyer :
Charges locatives :
Dépôt de garantie :
Frais d'agence (éventuels) :

Total :

Rendez vous :

Contact :
Heure :
Lieu exact du RDV :

Situation du logement :

Adresse (rue, immeuble, étage) :

Vide // Meublé

Surface en m², orientation :

Libre le :

L'appartement est-il conventionné APL ?

Oui // Non

Equipement du logement :

Mode de chauffage : Collectif // Individuel

Electrique // Gaz

Cuisine équipée : Oui // Non

Salle de bain : Baignoire // Douche

WC indépendant : Oui // Non

Autres précisions :

Environnement

(transport en commun, commerces) :

Appréciation (avantages et inconvénients) :

Propriétaire (ou agence)

.....
Adresse :
Téléphone :

Type de logement :

Loyer :
Charges locatives :
Dépôt de garantie :
Frais d'agence (éventuels) :

Total :

Rendez vous :

Contact :
Heure :
Lieu exact du RDV :

Situation du logement :

Adresse (rue, immeuble, étage) :

Vide // Meublé

Surface en m², orientation :

Libre le :

L'appartement est-il conventionné APL ?

Oui // Non

Equipement du logement :

Mode de chauffage : Collectif // Individuel

Electrique // Gaz

Cuisine équipée : Oui // Non

Salle de bain : Baignoire // Douche

WC indépendant : Oui // Non

Autres précisions :

Environnement

(transport en commun, commerces) :

Appréciation (avantages et inconvénients) :



Aide à la recherche

Vous allez visiter un logement, utilisez ce mémo pour noter les détails de votre visite

Propriétaire (ou agence)

Adresse :
Téléphone :

Type de logement :

Loyer :
Charges locatives :
Dépôt de garantie :
Frais d'agence (éventuels) :

Total :

Rendez vous :

Contact :
Heure :
Lieu exact du RDV :

Situation du logement :

Adresse (rue, immeuble, étage) :
.....
.....

Vide // Meublé
Surface en m², orientation :

Libre le :
L'appartement est-il conventionné APL ?
Oui // Non

Equipement du logement :

Mode de chauffage : Collectif // Individuel
Electrique // Gaz
Cuisine équipée : Oui // Non
Salle de bain : Baignoire // Douche
WC indépendant : Oui // Non

Autres précisions :
.....

Environnement
(transport en commun, commerces) :

Appréciation (avantages et inconvénients) :

Propriétaire (ou agence)

Adresse :
Téléphone :

Type de logement :

Loyer :
Charges locatives :
Dépôt de garantie :
Frais d'agence (éventuels) :

Total :

Rendez vous :

Contact :
Heure :
Lieu exact du RDV :

Situation du logement :

Adresse (rue, immeuble, étage) :
.....
.....

Vide // Meublé
Surface en m², orientation :

Libre le :
L'appartement est-il conventionné APL ?
Oui // Non

Equipement du logement :

Mode de chauffage : Collectif // Individuel
Electrique // Gaz
Cuisine équipée : Oui // Non
Salle de bain : Baignoire // Douche
WC indépendant : Oui // Non

Autres précisions :
.....

Environnement
(transport en commun, commerces) :

Appréciation (avantages et inconvénients) :



habitat et humanisme
le monde est notre maison



UAHHRA

Habitat et humanisme

69 chemin de Vassieux 69300 CALUIRE

tél : 04 72 27 42 58 fax : 04 78 23 82 53

federation@habitat-humanisme.org

www.habitat-humanisme.org



Association des CLLAJ Rhône-Alpes

8 place de l'Ancienne Bouverie 26100 ROMANS

Tél : 04 75 71 03 88 Fax : 04 75 72 07 23

info@cclaj-rhone-alpes.com

www.cclaj-rhone-alpes.com



Région Rhône-Alpes

78 route de Paris BP 19

69751 Charbonnières-les-Bains

tél : 04 72 59 40 00 fax : 04 72 59 42 18

dsja@rhonealpes.fr

www.rhonealpes.fr